




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-456**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc195920-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CLECT

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danièle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Des Musées & Du Patrimoine
Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE LA CLECT- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Par délibération numéro DL 2015-536 du conseil municipal du 15 décembre 2015, vous avez approuvé l'ensemble des rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges qui a eu lieu le 10 novembre 2015 à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix. Parmi ces rapports, figurait notamment le rapport numéro deux ayant trait aux transferts des subventions aux associations des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix présenté préalablement en commission locale d'évaluation des charges transférées le 20 octobre 2015 et réévalué le 10 novembre 2015 pour un montant global de 2 185 375,90 €.

Afin d'assurer une continuité dans la politique de soutien actif envers le secteur associatif, la Ville d'Aix en Provence souhaite voir l'ensemble de son territoire irrigué par des manifestations de qualité en proposant aux associations partenaires de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction de publics divers et variés.

Ainsi, les associations qui contribuent au rayonnement du patrimoine culturel et aux musées de France sur Aix en Provence sont nombreuses et actives. Toutes concourent au développement des connaissances, à l'information et à la protection de notre patrimoine et des collections des œuvres d'art de nos musées et lieux de culte.

Il vous est proposé, dans le cadre du transfert acté en commission locale d'évaluation des charges transférées, les financements aux associations suivantes.

L'ensemble de ces demandes ont été examinées et approuvées le 15 décembre 2015.

Association	Montant transféré en CLECT	Montant proposé	Objet
Aix en Œuvre	7 000,00 €	7 000,00 €	Expositions d'œuvres d'art dans les parcs et jardins
Orgue Plus	2 500,00 €	2 500,00 €	Concerts d'orgues
Histoire d'Aix et de Provence	2 400,00 €	2 400,00 €	Manifestations traditionnelles provençales
Amis du Musée Granet	1 800,00 €	1 800,00 €	Soutien au Musée Granet
Total	13 700,00 €	13 700,00 €	

Aussi, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 13 700,00 € au titre des montants financiers transférés aux subventions dans le cadre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 10 novembre 2015 ;

- **APPROUVER** l'avenant numéro deux à la convention annuelle d'objectifs avec l'association Histoire d'Aix et de Provence ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à viser l'ensemble des documents concernant ces subventions, notamment l'avenant numéro deux avec l'association histoire d'Aix et de Provence ;

- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville, exercice 2016, Direction des Musées et du Patrimoine Culturel sur les lignes budgétaires dédiées à cette dépense (322 6574 1716, 322 6574 1871) qui présentent les disponibilités suffisantes.

DL.2016-456 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PATRIMOINE DANS LE CADRE DE
LA CLECT-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Avenant n°2 à la convention annuelle d'objectif 2016
Votée par délibération 2016-128 en date du 20 mars 2016

Entre :

La Ville d'Aix en Provence représentée par Madame le Maire ou madame l'adjoint déléguée habilitée aux fins des présentes par délibération en date du :
ci-après dénommée « la ville »

et :

L'association Histoire d'Aix et de Provence, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est sis : Maison des associations, « le Ligourès », place Romée de Villeneuve, 13090 aix en provence, numéro SIRET 518 768 866 00015 représentée par sa présidente en exercice ci-après dénommée « l'association »

Préambule :

Histoire d'Aix et de Provence est une association créée en 1982 par un groupe passionné d'histoire et de théâtre pour la mise en valeur du patrimoine régional ou national par des reconstitutions historiques. L'association propose des animations dans le cadre de diverses manifestations culturelles, fêtes mais aussi dans les écoles, les maisons de retraite. Mimes, récits, jeux, danses de l'époque médiévale, de l'époque classique et du 19^e constituent son répertoire mis également des mises en scène de spectacles historiques en costumes d'époque.

La Ville d'Aix en Provence a :

- Par délibération du 29 mars 2016 numéro DL-128 la Ville d'Aix en Provence a adopté une convention annuelle d'objectifs établie avec l'association sur la base d'un montant de 20 000,00 € au titre d'un premier versement concernant une subvention de fonctionnement d'un montant de 41 556,00 €
- Par délibération du 20 juin 2016 numéro DL 2016- 286 la Ville d'Aix en Provence a adopté un premier avenant à la convention annuelle d'objectifs établie avec l'association sur la base d'un montant de 19 000,00 € au titre d'un second versement concernant la subvention de fonctionnement et 2556 ,00 € à titre exceptionnel concernant l'achat d'un container pour du stockage de matériel
- Il convient aujourd'hui d'adopter un second avenant correspondant au transfert du montant approuvé en CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) précédent attribué par la CPA à l'association et transféré à la ville d'Aix en Provence en 2016 pour un montant de 2400 € pour l'exercice 2016.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

L'article IV de la convention intitulé « moyen accordé par la commune/ subvention/ détermination du montant est modifié ainsi que suit :

le montant annuel de ce concours financier est fixé à 41556,00 € à titre de subvention de

fonctionnement et à 2400,00 € au titre de la subvention transférée dans le cadre de la CLECT.

Article 2 :

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la Ville et l'association demeurent inchangées

**Pour la Ville
(Date et signature)**

**Pour l'association
(Cachet et signature)**